

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-104

OBJET : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-3,

Vu, la délibération N°CC-2020-29 du 16 juillet 2020 portant sur la création et l'installation de la conférence des maires de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, que la conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres,

Considérant, l'élection en date du 20 juillet 2021 de Mme Véronique ARNAUD-DELOY en tant que maire de la commune d'Apt,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour mettre à jour la composition de la conférence des maires de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Installe, les 25 membres de la conférence des maires suivants :

Madame le Maire d'Apt	Véronique ARNAUD-DELOY
Monsieur le Maire d'Auribeau	Roland CICERO
Monsieur le Maire de Bonnieux	Pascal RAGOT
Madame le Maire de Buoux	Amélie PESSEMESSE
Monsieur le Maire de Caseneuve	Gilles RIPERT
Monsieur le Maire de Castellet-en-Luberon	Roger ISNARD
Monsieur le Maire de Céreste	Gérard BAUMEL
Madame le Maire de Gargas	Laurence LE ROY
Madame le Maire de Gignac	Sylvie PASQUINI
Monsieur le Maire de Goult	Didier PERELLO
Monsieur le Maire de Joucas	Lucien AUBERT
Monsieur le Maire de Lacoste	Mathias HAUPTMANN
Madame le Maire de Lagarde d'Apt	Elisabeth MURAT
Monsieur le Maire de Lioux	Francis FARGE
Monsieur le Maire de Ménerbes	Christian RUFFINATTO
Monsieur le Maire de Murs	Xavier ARENA
Madame le Maire de Roussillon	Gisèle BONNELLY
Monsieur le Maire de Rustrel	Pierre TARTANSON
Monsieur le Maire de Saignon	Jean-Pierre HAUCOURT
Madame le Maire de Saint-Martin-de-Castillon	Charlotte CARBONNEL
Monsieur le Maire de Saint-Pantaléon	Luc MILLE
Monsieur le Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt	Christian BELLOT
Madame le Maire de Sivergues	Martine CALAS
Monsieur le Maire de Viens	Frédéric ROUX
Madame le Maire de Villars	Sylvie PEREIRA

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210916-2021-104-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

